

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 10 juillet 2006 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie - district #1
 Denis Gravel, délégué à l'administration - district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au transport - district #4
 Normand Clement, délégué à l'hygiène du milieu - district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

ANNIVERSAIRE DU MOIS : 6 juillet : Denis Gravel

FÊTE LÉGALE DU MOIS : aucune

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux du 12 juin et du 3 juillet 2006
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 juin 2006

ADMINISTRATION

- 4.- Ajustement de taxes/autorisation
- 5.- Maire suppléant/nomination
- 6.- Office Municipal d'Habitation/budget 2006 révisé/adoption
- 7.- Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes/offre de service/acceptation

LOISIRS

- 8.- Dépôt - employés temporaires engagés pour la saison estivale 2006
- 9.- Commission Scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles/location de salle/signature du contrat

VOIRIE

- 10.- Adoption/règlement 422-06 décrétant un emprunt au montant de 1 050 000 \$ pour des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et 39^e Rue
- 11.- Travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et 39^e Rue/soumission par appel d'offres public/autorisation
- 12.- Travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et 39^e Rue/services professionnels pour surveillance des travaux/soumission par invitation/autorisation
- 13.- Travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et 39^e Rue/devis # 2006-06/adoption de la grille d'évaluation
- 14.- Travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et 39^e Rue/comité de sélection/nomination
- 15.- Beach Club/location du site de transbordement/signature du contrat

HYGIÈNE

- 16.- Avis de motion/règlement 378-4-06 amendant le règlement 378-97 concernant les nuisances

SÉCURITÉ

- 17.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/honoraires professionnels en ingénierie/autorisation de paiement
 18.- Pompier à temps partiel/démission/acceptation
 19.- Pompier à temps partiel/nominations
 20.- Pompier à temps partiel – engagement – dépôt
 21.- Police régionale de Deux-Montagnes/acquisition de véhicules/approbation
 22.- Piste cyclable « La Vagabonde »/patrouille de secourisme/contribution
 23.- Parole à l'auditoire
 24.- Levée de la séance

06-07-152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-153

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 JUIN ET DU 3 JUILLET 2006

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE les procès-verbaux du 12 juin et du 3 juillet 2006 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-154

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2006

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
 Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE les comptes à payer au 30 juin 2006 soient adoptés, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-155

AJUSTEMENT DE TAXES/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
 Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'AUTORISER la Directrice générale à effectuer les ajustements de taxes à recevoir pour le mois de juin 2006, à savoir :

Juin 2006

Taxe foncière	7 259,15
Taxe d'eau	393,29
Taxe d'ordures	359,20
Droits sur les mutations	<u>64 340,68</u>
Total :	<u>72 352,32 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-156

MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE Monsieur Normand Clermont, conseiller du district numéro 5, soit nommé maire suppléant pour une période de trois (3) mois, effective le 19 juillet 2006.

QUE Monsieur Normand Clermont, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence du maire.

DE nommer, Monsieur Normand Clermont, substitut du maire à la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-157

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION/BUDGET 2006 RÉVISÉ/
ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation pour l'exercice financier 2006, lequel prévoit des dépenses au montant de 100 260 \$, ainsi qu'un déficit au montant de 40 813 \$, lequel sera partagé comme suit :

Part de la SHQ :	36 732 \$
Part de la Municipalité :	4 081 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-158

CAISSE DES JARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/OFFRE DE SERVICE/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

081

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 20 juin 2006 de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes, pour une durée de cinq (5) ans.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, ladite offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT - EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2006

La Directrice générale, Mme Chantal Pilon, dépose au conseil la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2006, à savoir:

Sandra Legault Leblanc, animatrice de camp de jour, effectif le 28 juin 2006;

Margaret Webster, service de garde, effectif le 26 juin 2006;

Laurie Anne Imbeault, service de garde, effectif le 28 juin 2006 en remplacement de Mélissandre Dextras;

Adam Veilleux, sauveteur, effectif le 27 juin 2006.

06-07-159

COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES/
LOCATION DE SALLE/SIGNATURE DU CONTRAT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le contrat de location à intervenir avec la Commission Scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, pour l'utilisation de salle du centre communautaire pour le service de garde de l'école des Perséides, et pour la période scolaire 2006-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-160

ADOPTION/RÈGLEMENT 422-06 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU
MONTANT DE 1 050 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT
DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LES
61^E, 62^E, 63^E AVENUE ET 39^E RUE

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le règlement numéro 422-06 décrétant un emprunt au montant de 1 050 000 \$ pour des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et 39^e Rue, soit adopté.

QUE le règlement numéro 422-06 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et à l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 422-06

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 050 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LES 61^E, 62^E, 63^E AVENUE ET 39^E RUE, AINSI QUE DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, FRAIS DE FINANCEMENT ET AUTRES FRAIS CONTINGENTS

ATTENDU QUE des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et des travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et bouclage sur la 39^e Rue sont devenus nécessaires, et que le coût de tels travaux, ainsi que les honoraires professionnels, frais de financement et autres frais contingents se chiffrent à 1 050 000 \$;

ATTENDU QUE des dépenses au montant de 28 693,00 \$ ont été engagées à même les fonds généraux, et que lesdites dépenses sont incluses dans le coût de travaux et au règlement d'emprunt;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Pointe-Calumet que se réalisent les travaux et que la Municipalité de Pointe-Calumet n'a pas en mains les fonds nécessaires pour effectuer lesdits travaux nécessitant ainsi un emprunt à long terme;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 10 avril 2006;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
 et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ, SUJET À TOUTES LES APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI, COMME SUIT:

ARTICLE 1 :

La conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour le remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et bouclage sur la 39^e Rue, incluant les frais d'honoraires, les frais de financement et d'émission, les taxes et les impôts prévus tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Chantal Pilon, directrice générale, en date du 7 juillet 2006, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 050 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Une partie de l'emprunt, représentant la somme de 28 693,00 \$ est destinée à renflouer le fonds général de la municipalité pour les sommes engagées avant l'adoption du règlement, relativement à l'objet de celui-ci. Ces sommes sont plus explicitement détaillées sur l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 050 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent.

ARTICLE 8 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

JACQUES SÉGUIN, maire

CAROLE NOISEUX, secrétaire-trésorière
adjointe

06-07-161

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LES 61^E, 62^E, 63^E AVENUE ET 39^E RUE/SOUMISSION PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Chantal Pilon, à demander des soumissions par appel d'offres public, pour les travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et 39^e Rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-162

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LES 61^E, 62^E, 63^E AVENUE ET 39^E RUE/SERVICES PROFESSIONNELS POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX/SOUMISSION PAR INVITATION/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soit autorisée à demander des soumissions par invitation, pour des services professionnels pour la surveillance des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et la 39^e Rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

084

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LES 61^E, 62^E, 63^E AVENUE ET 39^E RUE/DEVIS # 2006-06/ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

06-07-163 Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE la grille d'évaluation incluse dans le document d'appel d'offres de services professionnels pour la surveillance des travaux, devis #2006-06, dans le cadre des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et 39^e Rue, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-164

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LES 61^E, 62^E, 63^E AVENUE ET 39^E RUE/COMITÉ DE SÉLECTION/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet nomme les personnes suivantes sur le comité de sélection, pour l'étude des soumissions de services professionnels pour la surveillance des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et 39^e Rue, à savoir :

Madame Chantal Pilon, directrice générale
Monsieur Guy Simoneau, directeur des services municipaux
Monsieur André Ouellette, inspecteur municipal adjoint

Madame Chantal Pilon est aussi nommée à titre de « secrétaire du comité de sélection ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-165

BEACH CLUB/LOCATION DU SITE DE TRANSBORDEMENT/SIGNATURE DU CONTRAT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le contrat de location à intervenir avec le Beach Club, pour l'utilisation du site de transbordement situé sur la 38^e Rue, les 15, 16, 22 et 23 juillet 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-166

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 378-4-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT 378-97 CONCERNANT LES NUISANCES

QUE le conseiller, Alexander Tomeo, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée, un règlement ayant pour objet d'amender l'article 5 du règlement numéro 378-97 concernant les véhicules automobiles qui sont hors d'état de fonctionner.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE /
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE/AUTORISATION DE
PAIEMENT

06-07-167

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 19 094,15 \$ à la firme d'ingénieurs-conseils Caron, Beaudoin & Associés Inc., lequel représente les honoraires professionnels dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne d'incendie (facture #060509).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-168

POMPIER À TEMPS PARTIEL/DÉMISSION/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Éric Létourneau, chef des opérations pour le Service des incendies de Pointe-Calumet, effective le 19 juin 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-169

POMPIER À TEMPS PARTIEL/NOMINATIONS

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

DE nommer, Monsieur Danis Ménard, à titre de « capitaine » et Monsieur Patrick Bergeron, à titre de « chef des opérations », pour le Service des incendies de Pointe-Calumet. Ces nominations sont effectives à partir du 19 juin 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POMPIER À TEMPS PARTIEL - ENGAGEMENT - DÉPÔT

La Directeure générale, Madame Chantal Pilon, a déposé au conseil les engagements suivants pour le Service des incendies de Pointe-Calumet, à savoir :

Luc Davignon, capitaine, effectif le 19 juin 2006;
Shawn Fitzgerald, pompier à temps partiel, effectif le 20 juin 2006.

Ces pompiers sont assujettis à une période probatoire d'un an.

POLICE RÉGIONALE DE DEUX-MONTAGNES/ACQUISITION DE VÉHICULES/APPROBATION

06-07-170 Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'INFORMER le Service de police régionale de Deux-Montagnes que le conseil municipal de Pointe-Calumet approuve l'achat de trois (3) véhicules, nécessaires à la bonne marche des opérations du service de police, et dont la dépense est évaluée à près de 90 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-07-171 PISTE CYCLABLE « LA VAGABONDE »/PATROUILLE DE SECOURISME/CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Québec Secours a présenté aux municipalités de la MRC de Deux-Montagnes, un projet d'intervention en matière de secourisme pour le corridor de « La Vagabonde »;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Québec Secours est composé de bénévoles provenant de la région;

CONSIDÉRANT QUE les critères de base pour adhérer à cet organisme sont une formation donnée à la fois par la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Fondation des maladies du cœur;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Québec Secours s'engage, en fonction de la disponibilité de ses membres, à mettre sur pied pour la période estivale, une patrouille composée de bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la patrouille de membres de Québec Secours formée en secourisme s'engage à intervenir, à l'intérieur du corridor de « La Vagabonde », en complémentarité avec tous les autres intervenants présents, notamment les différents corps policiers;

CONSIDÉRANT QUE les interventions réalisées par les bénévoles membres de l'organisme Québec Secours à l'intérieur du corridor de « La Vagabonde » n'engagent d'aucune façon la responsabilité de la MRC de Deux-Montagnes ou de la Municipalité de Pointe-Calumet;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte la proposition présentée par l'organisme Québec Secours consistant à mettre sur pied et à patrouiller bénévolement « La Vagabonde » à des fins de secourisme.

QUE la Municipalité autorise l'organisme Québec-Secours à faire, au besoin, des interventions en matière de secourisme auprès des utilisateurs de « La Vagabonde », à faire de la prévention et à donner des conseils de sécurité.

QUE la Municipalité contribue pour un montant de 100 \$ au remplacement du matériel utilisé par les membres de Québec-Secours lors d'interventions réalisées en matière de secourisme à l'intérieur du corridor de « La Vagabonde ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

06-07-172

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-C laude G . Prud 'H om m e

QU 'À 20h47, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CAROLE NOISEUX, secrétaire-trésorière
adjointe